



COMMUNE DE
PRESINGE

LÉGISLATURE 2020-2025

**Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 25 janvier 2021**
(no 04)

Sont présents :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Monsieur	Benjamin CHABBEY	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Conseillers municipaux

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Christophe BONGARD
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Emmanuel ROSSI (<i>depuis le point no 2</i>)
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusée :

Madame	Marine AYMON	<i>Conseillère municipale</i>
--------	--------------	-------------------------------

Public : - / -

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2020
2. Préavis communal sur le projet de plan localisé de quartier N° 30147-531 (délibération)
(les mandataires feront une présentation succincte du PLQ)
3. Préavis communal sur le projet de modification des limites de zones N0 30177-531 (délibération)
4. Présentation de la Fédération genevoise de coopération par la commission sociale
5. Décision ACG – droit de véto des Conseils municipaux
6. Communication du bureau du Conseil municipal
7. Communication du maire
8. Rapport des commissions
9. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous dans la salle communale de Presinge, présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et ouvre la séance à 20 h. Il remercie chacun pour le travail réalisé pendant l'année 2020 qui fut compliquée.

1. Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2020

M. le Président constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Préavis communal sur le projet de plan localisé de quartier N° 30147-531 (délibération)

M. le Président cède la parole à Mme Nathalie Monge, du bureau APAAR, notre mandataire, pour une présentation succincte du sujet.

A l'aide de diapositives, **Mme Monge** récapitule les différentes étapes du processus, de fin 2014 lors de l'adjudication des coopératives superficielles à janvier 2021, moment du préavis communal. Elle souligne qu'il a fallu réaliser trois versions du PLQ (octobre 2017, décembre 2018 et février 2019) avant de pouvoir le soumettre à l'enquête technique en avril 2019. L'enquête publique en septembre 2020 a reçu deux observations (de Pro Natura et de Toitures sans frontières) auxquelles il a été répondu. Pro Natura est revenu avec une nouvelle demande de précision qui n'empêche cependant pas la commune de voter son préavis.

(arrivée de M. Rossi)

Mme Monge détaille encore les éléments qui composent un PLQ (plan, règlement, rapport explicatif, concept énergétique territorial, schéma de gestion et évacuation des eaux) et donne un planning prévisionnel pour la suite de la procédure. Elle répond aux différentes questions des conseillers.

M. le Président remercie Mme Monge pour sa venue et ses éclaircissements et attend son départ pour poursuivre la séance.

Pour répondre à la question de **M. Thorens**, **M. le Maire** explique que le PLQ englobe un plus grand périmètre pour inclure les biens communaux et les routes, afin d'avoir plus de cohérence et de permettre, entre autres, la création d'une piste cyclable. **M. Thorens** souhaite que les futurs aménagements routiers tiennent compte de la présence d'engins agricoles dans le village.

M. le Président procède à la lecture de la délibération et à son vote.

Délibération N°10/2020

Délibération

Préavis sur le projet de plan localisé de quartier N° 30147-531 centre villageois de Presinge (nord-est de la route de Presinge)

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE

par 8 oui, 1 abstention et 0 non,

De préviser favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 1970 – centre villageois de Presinge, version du mois de mai 2020, sans réserves.

3. Préavis communal sur le projet de modification des limites de zones N0 30177-531 (délibération)

M. Cardoso Inacio demande pourquoi la zone près de l'étang n'est pas en 4B Développement. **M. le Maire** lui explique que les anciens bâtiments en 4B Protégé et les zones agricoles (assolement) ne peuvent pas être modifiés. Le projet de modification des limites de zones permet de distinguer plus justement les zones de développement 4B et 4B protégé.

M. le Président, en l'absence d'autres remarques ou de questions, procède à la lecture de la délibération et à son vote.

Délibération

Préavis sur le projet de modification des limites de zones N° 30177-531, situé sur les parcelles communales N° 2627, 2628 et 2629 (route de Presinge – route de la Louvière) – création d'une zone de développement 4B

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

D E C I D E

par 9 oui, soit à l'unanimité,

De préviser favorablement le projet de modification des limites de zones N° 30177-531, situé sur les parcelles communales N° 2627, 2628 et 2629 (route de Presinge – route de la Louvière) – création d'une zone de développement 4B - plan N° 30177-531, version du mois de juin 2020, sans réserves.

4. Présentation de la Fédération genevoise de coopération par la commission sociale

M. le Président passe la parole à M. Rossi, président de la commission sociale.

M. Rossi expose les raisons pour lesquelles la commission est favorable de confier le 50% du budget annuel de l'aide à l'international, soit Fr. 17'500.-, à la Fédération genevoise de coopération (FGC) :

Pour la commission :

- Gain de temps et d'énergie. (Abondance des demandes à analyser et certaine méconnaissance des sujets.)
- Sécurité de l'attribution des fonds, grâce à l'analyse par des spécialistes, approbations des projets via un label de qualité, centralisation des dossiers aux projets semblables, cohérence de l'affectation des fonds, suivi des projets.
- Liberté. La commission valide les propositions de la FGC, décide de la répartition des sommes et ne s'engage que pour un mandat annuel, éventuellement renouvelable.
- Service gratuit.
- Se concentrer sur l'attribution du solde du budget

M. le Président ajoute que la commission reçoit beaucoup de demandes vagues, peu ou pas documentées et que la FGC a l'avantage d'avoir des professionnels de l'aide internationale pour effectuer des analyses et faire le tri. Ainsi les membres de la commission ont plus de temps pour le reste de la somme à distribuer.

M. Rossi souligne que, depuis janvier 2021, les associations doivent remplir un formulaire standardisé (en ligne sur le site de la commune) pour compléter leurs demandes, ce qui aide déjà la commission dans sa sélection des dossiers.

Mme Spinedi précise que la FGC laisse le choix d'un thème si la commune le désire.

M. Beausoleil regrette pour sa part que la commission perde l'aspect de la personnalisation de l'aide, comme cela se faisait par le passé et suggère de regarder également d'autres organismes que la FGC pour confier ce budget de subventions.

Afin de clarifier la position du Conseil municipal, **M. le Président** soumet la proposition de la commission au vote. Le principe est accepté pour 2021.

5. Décision ACG – droit de veto des Conseils municipaux

M. le Président rappelle les règles pour exercer le droit d'opposition pour la décision prise le 16 décembre 2020 d'octroyer à la Ville de Genève une subvention unique d'un million en faveur de son dispositif d'urgence pour les sans-abris. La décision a été acceptée à l'unanimité à l'ACG lors de sa présentation.

M. le Président informe également de l'entrée en force de la décision du 28 octobre 2020.

6. Communication du bureau du Conseil municipal

- a. Projet de loi pour modifier la LAC (administration des communes)

Un courrier émanant de la Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil demande que chaque conseiller municipal se prononce sur le changement de loi proposé pour permettre l'élection de suppléants de conseillers municipaux. L'ACG a émis un préavis défavorable. **M. le Président** enregistre que les conseillers presingeois préavisent également défavorablement ce projet de

loi avec 6 voix contre, 0 voix pour et 4 absentions. Un courrier sera rédigé par le président pour rendre compte de la position du Conseil.

b. Courrier d'un particulier

M. le Président et M. le Maire ont chacun reçu un courrier d'un particulier demandant que la commune utilise le reliquat des améliorations foncières pour poser un système d'évacuation des eaux de pluies sur un chemin agricole (proche de la route de Basselat). En effet, selon cette personne, le chemin se dégrade lorsqu'il y a des pluies abondantes.

M. le Maire explique que le terrain inondé appartient à une famille d'agriculteurs qui avait refusé à l'époque de faire poser des drainages. Il précise que le reliquat des améliorations foncières est réservé à la réparation des ouvrages réalisés qui auraient des malfaçons. **M. le Maire** estime qu'il s'agit d'un terrain privé et qu'il n'est pas du ressort de la commune de financer ce genre de travaux.

M. Läser pense qu'avant d'envoyer une réponse négative, il serait judicieux de prendre contact avec les propriétaires du champ pour voir ce qu'ils seraient d'accord d'entreprendre de leur côté, car lorsque le chemin est inondé, ce sont finalement les deniers de la commune qui sont utilisés pour réparer les dégâts.

Il est retenu que **M. le Maire** fera cette démarche et en tiendra informé le Conseil municipal.

7. Communication du maire

a. Plainte d'habitants de Cara

L'Exécutif a reçu deux représentants des habitants de Cara qui se plaignent du trafic de transit sur la route de Cara. Cependant, la route est cantonale et la commune ne peut rien décider. Un courrier sera malgré tout envoyé à l'Office cantonal des transports pour appuyer la demande des habitants pour l'installation de moyens de dissuasion de transit. **M. le Maire** signale également que la commune de Puplinge va prochainement dévier le trafic en provenance de la route de Presinge entrant dans le village en direction de la route des Brolliets.

b. Fête nationale

Bien qu'à l'heure actuelle tout le monde ignore sous quelle forme pourra se dérouler cette manifestation, **M. le Maire** a été approché par une association féminine pour demander qu'une oratrice soit choisie en cette année de jubilé du droit de vote des femmes au niveau fédéral. **M. le Maire** fait donc appel aux Conseillers pour lui proposer une femme qui pourrait faire le discours officiel.

c. Police de Pallanterie

Les statistiques des interventions de la police sur le territoire de la commune en 2020 ont été reçues. On remarque une constance dans le nombre, le genre et la gravité des cas par rapport à 2019.

d. Budget 2021

Dans le budget 2020, fr. 60'000 avaient été prévus pour la renaturation du Nant de Cara. Or, les travaux n'ayant pas pu se faire, il faudrait reconduire cette somme en 2021. **M. le Maire** propose de voter lors de la prochaine séance une délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire.

M. le Président, en tant que président de la commission des finances, souhaiterait attendre les prochaines estimations de rentrées fiscales avant de confirmer cette somme, d'autant plus que l'autorisation de construire concernant ces aménagements sera encore valable l'an prochain. **M. Beausoleil** pense que la commune a suffisamment de liquidités pour faire face à cette charge.

Un vote, - 4 oui, 1 non, 4 abstentions – tranche en faveur de la présentation de cette délibération à la séance suivante.

e. Bureau de vote

M. le Maire informe le président et le vice-président du local de vote qu'une date supplémentaire, le 28 mars, sera ajoutée au calendrier pour organiser un second tour dans l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 7 mars.

f. Les Loupiots du Chambet

M. Loup, ayant terminé son mandat au sein du Conseil et du Comité du GIPE, a fait parvenir un rapport de la situation. Il est à noter que le taux d'occupation pour Presinge au début de l'année 2020-2021 est de 6,10 places pour 6 places. Le budget est tenu, malgré la situation. Depuis le 1^{er} janvier 2021, Mme Aymon siège au Conseil et M. Broquard au Comité et au Conseil.

g. Entreprises communales et Covid-19

La commission des finances a suggéré que le montant normalement alloué à l'aide sociale en Suisse soit attribuée aux entreprises communales particulièrement impactées par les mesures anti-Covid-19. Les modalités d'octroi sont en cours d'élaboration.

8. Rapport des commissions

a. EVE Puplinge

M. Thorens rappelle que le fonctionnement de cette structure est basé sur les années civiles et qu'en conséquence, le nouveau comité, composé de 7 membres, est entré en service le 1^{er} janvier 2021. Chacune des places de Presinge dans les quatre catégories d'âges est occupée, pour un taux d'occupation total de 94%. Deux lignes supplémentaires ont été ajoutées au budget en raison de la situation sanitaire, fr. 50'000.- pour la crèche et fr. 15'000.- pour le jardin d'enfants.

b. Commission des routes et commission de l'environnement

M. Bongard, président de la commission des routes, s'interroge sur la possibilité de regrouper ces deux commissions en une seule, car les membres sont presque tous les mêmes, sauf un, et les thématiques se rejoignent.

M. le Président suggère que l'Exécutif rencontre les présidents de ces deux commissions pour définir plus clairement les champs d'action et décider s'il est opportun de les fusionner.

9. Propositions individuelles et questions

a. Aménagements routiers

M. Läser s'étonne que des aménagements dans le centre du village aient été faits au milieu de décembre dernier, alors que la commission des routes s'était réunie le 1^{er} du mois et qu'elle n'avait pas été mise au courant. **M. le Maire** explique que ces ouvrages avaient été déjà commandés lors de la législature précédente, mais qu'ils avaient subi des retards pour la mise en place en raison de la situation pandémique.

b. Chemins communaux

M. le Président attire l'attention sur le très mauvais état d'un chemin situé en lisière des bois de Jussy près de La Renfile, inondé à deux endroits.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h35.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler